



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité;

QUE, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATE	HEURE	DATE	HEURE
9 janvier	19 h 30	5 août	19 h 30
6 février	19 h 30	3 septembre	19 h 30
5 mars	19 h 30	1 ^{er} octobre	19 h 30
2 avril	19 h 30	5 novembre	19 h 30
7 mai	19 h 30	3 décembre	19 h 30
4 juin	19 h 30	17 décembre (budget)	19 h 30
2 juillet	19 h 30		

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant le **calendrier des séances de conseil 2024** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h 00 et 17 h 00 le 6 décembre 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 6 décembre 2023 à Saint-Gabriel-Lalemant.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe